



COMPTE-RENDU DES RÉUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DES 19 ET 22 AVRIL 2011

FOYER DES JEUNES, SALLE DES FÊTES ET ENTRÉE DE SAINT BLAISE - CRÉATIONS ARTISTIQUES - AVIS.

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre du dossier européen « Atlanterra », l'Association CENTRALE 7 est titulaire d'un marché portant sur la création d'un parcours d'art contemporain. Pour réaliser cette mission, elle a lancé une consultation pour faire réagir des artistes sur des projets susceptibles d'être aménagés d'une part sur les murs du Foyer des Jeunes et de la Salle des Fêtes et d'autre part à l'entrée du Parc de Loisirs Saint Blaise.

Après s'être fait présenter les propositions formulées, le Conseil Municipal décide de retenir les candidatures suivantes, à savoir :

- **Façade du Foyer des Jeunes :**
Artiste retenu : **Thomas FREY « L'Ardoisaunore » ;**
- **Salle des Fêtes :**
Artiste retenu : **Yohann ARNEAUD « Ceux d'à haut, ceux d'à bas » ;**
- **Entrée de Saint Blaise :**
Artiste retenu : **Jean-Marc BOURASSEAU « Passage bleu ».**

BUDGETS PRINCIPAL, ASSAINISSEMENT ET BUDGETS « ATLANTERRA » - AFFECTATIONS DES RÉSULTATS DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2010.

Sachant qu'en raison du transfert de la compétence « Assainissement collectif » à la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON DE SEGRÉ à compter du 1^{er} Janvier 2011, les résultats de l'exercice 2010 (déficit ou excédent) du budget Assainissement doivent être intégralement repris dans le budget principal,

Considérant qu'il convient de couvrir les éventuels besoins de financement, le Conseil Municipal décide de procéder aux affectations suivantes :

BUDGET PRINCIPAL & ASSAINISSEMENT	Excédent de fonctionnement 2010 (principal)	233 287,11 €
	Déficit d'investissement 2010 (principal)	- 314 394,26 €
	Excédent de fonctionnement 2010 (assainissement)	34 858,59 €
	Déficit d'investissement 2010 (assainissement)	217 535,10 €
	Résultats de fonctionnement cumulés 2010	268 145,70 €
	Résultats d'investissement cumulés 2010	- 96 859,19 €
	Soldes des restes à réaliser	- 21 495,00 €
	Besoin de financement	118 354,16 €
	Affectation en réserves	120 000,00 €
	Excédent de fonctionnement reporté	148 145,70 €
BUDGET ATLANTERRA - CHARGES COMMUNES	Excédent de fonctionnement 2010	25 257,39 €
	Déficit d'investissement 2010	- 30 237,04 €
	Besoin de financement	30 237,04 €
	Affectation en réserves	25 257,39 €
	Excédent d'exploitation reporté	0,00 €
BUDGET ATLANTERRA - ACTIVITÉS NOYANT	Excédent de fonctionnement 2010	- 7 096,14 €
	Déficit d'investissement 2010	- 34 837,49 €
	Besoin de financement	39 837,49 €
	Affectation en réserves	- 7 096,14 €
	Excédent d'exploitation reporté	0,00 €

BUDGET PRIMITIF 2011 - ADOPTION.

Le Conseil Municipal adopte le projet de Budget Primitif de l'exercice 2011 qui s'équilibre, en dépenses et en recettes, à 1 550 000,00 € pour la section de Fonctionnement et à 830 000,00 € pour la section d'Investissement.

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Le Conseil Municipal décide de maintenir les taux d'imposition en même niveau que celui de l'an dernier, à savoir :

- Taxe d'Habitation	11,61 %
- Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties	18,80 %
- Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties	33,52 %

Les effets bénéfiques du Lotissement des Châtaigniers se poursuivent avec la constatation d'une augmentation des bases de taxe d'habitation et de foncier bâti. L'aménagement du Lotissement de l'Alexandrière confirmera cette tendance au cours des prochaines années.

Compte-tenu du transfert à compter du 1^{er} Janvier 2011 de la compétence « Assainissement collectif » à la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON DE SEGRÉ, l'excédent d'exploitation du budget Assainissement est intégralement repris dans le budget principal. Par conséquent, les excédents cumulés des deux budgets pour l'exercice 2010 représentent un montant global de 268 145,70 €. Ce résultat est reporté à hauteur de 148 145,70 € en section de fonctionnement, le solde étant destiné à couvrir le besoin de financement de la section d'investissement

Les revenus des immeubles demeurent conséquents en raison des diverses locations consenties à ce jour (supérette, camping et restaurant de St Blaise, locaux techniques divers, logements de la Mairie et des écoles, CAP Noyantais, salles et terrains communaux).

Il est important de noter également une diminution de l'attribution de compensation en raison du transfert à la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON DE SEGRÉ des compétences « Équipements sportifs » et « Assainissement collectif ».

Il est constaté une forte diminution de la prise en charge de l'État pour les contrats d'insertion, et le montant de la masse salariale, dans sa globalité et malgré l'augmentation de la durée hebdomadaire de travail d'un agent titulaire, connaît également une légère diminution.

Les crédits affectés aux travaux d'équipement en régie demeurent conséquents puisque les employés du service technique communal, de part leurs compétences, interviennent dans de nombreux domaines, ce qui engendrent parallèlement l'inscription de crédits importants pour l'entretien de bâtiments.

La contribution des parents d'élèves pour le ramassage scolaire communal, reste fixée à 0,25 € par enfant et par jour.

Pour l'achat de fournitures scolaires, la Commune verse, pour chaque établissement communal, une aide de 31,00 € par élève noyantais, qu'il soit en classe maternelle ou en classe primaire.

Dans le cadre du transfert à la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON DE SEGRÉ des compétences « Enfance-Jeunesse », « Équipements sportifs » et « Assainissement collectif », la Commune pourra prétendre au remboursement d'une partie des frais exposés dans ces domaines. Toutefois, afin de créer un fonds de roulement pour assurer la continuité du service d'assainissement collectif, il est décidé de verser à ladite Communauté de Communes une somme de 20,00 € par abonné.

Le paiement de la redevance spéciale instaurée par le SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU SEGRÉEN POUR LE TRAITEMENT DES ORDURES (SISTO) et le versement de la participation au SYNDICAT DE BASSIN DE L'OUDON-SUD (SBOS), engendrent des inscriptions respectives de 6 000,00 € et de 8 640,00 €.

En raison de l'ouverture de crédit conclue avec le CRÉDIT AGRICOLE, des crédits sont prévus pour le paiement d'intérêts calculés sur l'utilisation réelle des fonds ainsi mis à disposition.

A titre de précaution supplémentaire, des crédits sont inscrits en dépenses imprévues à hauteur de 40 000,00 €.

Les autres dépenses de fonctionnement sont correctement dimensionnées par rapport aux réalisations de l'exercice 2010, et montrent que le patrimoine communal continue de bénéficier d'un entretien régulier, tant pour les bâtiments que pour la voirie.

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Le virement de la section de fonctionnement (280 000,00 €) couvre largement l'amortissement de la dette communale (environ 145 000,00 €), et est supérieur à celui de 2010 (240 000,00 €).

Le déficit d'investissement de l'exercice antérieur est reporté. Cependant, l'affectation du résultat (120 000,00 €), le montant du virement sus-désigné non affecté au remboursement du capital des emprunts (environ 135 000,00 €) et le Fonds de Compensation de TVA (13 124,00 €) permettent le financement d'un grand nombre d'opérations telles que :

- poursuite des travaux de rénovation de l'église et d'agrandissement de la mairie,
- effacement de réseaux à Misengrain,
- acquisitions de biens mobiliers :
 - o remplacement de deux véhicules du service technique par l'achat d'un nouveau camion permettant une amélioration de la rentabilité du service,
 - o équipement informatique scolaire,
 - o nouveau mobilier pour la salle de réunion de la mairie,
 - o agrandissement du cimetière.

Les crédits destinés à la réalisation d'une chaufferie à bois sont intégralement reportés. Le financement de cette opération qui bénéficie également d'importantes subventions, sera complété par la souscription d'un emprunt.

L'aménagement du CAP Noyantais (*Centre communal d'Accueil de loisirs éducatifs et Permanences sociales*) est à présent quasiment terminé, et les subventions restant à percevoir sont reportées.

Enfin, des crédits importants sont inscrits pour permettre le traitement de trois zones humides dans le secteur de Saint Blaise, et des subventions émanant de la Région des Pays de la Loire et de l'Agence de l'Eau sont espérées.

A titre de précaution, des crédits sont affectés en dépenses imprévues à hauteur de 35 000,00 €.

DOSSIER « ATLANTERRA - CHARGES COMMUNES » - BUDGET PRIMITIF 2011 - ADOPTION.

Le Conseil Municipal adopte le projet de Budget Primitif de l'exercice 2011 du Dossier « Atlanterra - Charges communes » que lui présentent Monsieur le Maire et la Commission des Finances.

Ce budget s'équilibre, en dépenses et en recettes, à 140 000,00 € pour la section de Fonctionnement et à 70 000,00 € pour la section d'Investissement.

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Les dépenses sont en premier lieu constituées par des charges à caractère général (fournitures administratives, locations de matériel et de bureau, télécommunications et déplacements), et par le remboursement au budget principal des frais de personnel.

Elles comprennent également le reversement aux différents partenaires de la part qui leur est destinée de la subvention FEDER obtenue de la Communauté Européenne.

Outre cette subvention et une aide octroyée par la Région des Pays de la Loire, des crédits de recettes sont inscrits pour tenir compte des facturations de charges adressées aux partenaires

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Outre le virement de la section de fonctionnement (15 000,00 €) et l'affectation de résultat, les recettes sont constituées par des remboursements effectués par les différents partenaires.

Les dépenses comprennent le report du déficit d'investissement de l'exercice 2010 et le paiement des prestations prévues par les marchés conclus à ce jour. Une partie de ces prestations fera l'objet de subventions et de facturations aux partenaires, lesquelles se retrouvent en recettes.

DOSSIER « ATLANTERRA - ACTIVITÉS NOYANT » - BUDGET PRIMITIF 2011 - ADOPTION.

Le Conseil Municipal adopte le projet de Budget Primitif de l'exercice 2011 du Dossier « Atlanterra - Activités Noyant » que lui présentent Monsieur le Maire et la Commission des Finances.

Ce budget s'équilibre, en dépenses et en recettes, à 45 000,00 € pour la section de Fonctionnement et à 75 000,00 € pour la section d'Investissement.

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Les dépenses comprennent des fournitures administratives et de petits équipements, la rémunération du contrôleur de service fait de 1^{er} niveau, et des déplacements.

Les recettes sont constituées par les subventions FEDER et Région des Pays de la Loire.

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Outre le virement de la section de fonctionnement (16 000,00 €), les recettes sont constituées par l'encaissement de subventions (FEDER et Région) et des remboursements effectués par les différents partenaires.

Les dépenses comprennent le report du déficit d'investissement de l'exercice 2010 et le paiement des prestations prévues par les marchés conclus à ce jour.

DOSSIER « ATLANTERRA » - IMPRESSION D'UN SUPPORT PROMOTIONNEL ET DIDACTIQUE - LANCEMENT DE LA CONSULTATION.

Monsieur le Maire rappelle que le projet « Atlanterra » a pour objectif la mise en valeur de l'exploitation minière dans l'espace atlantique européen sous ses aspects industriels, techniques, culturels, sociaux et humains.

Il indique également que le parcours d'interprétation représentant une boucle d'environ 7 km, valorisera l'ensemble des sites de l'espace ardoisier et établira les liens avec le reste du territoire communal. Ainsi, en déclinant l'image patrimoniale de l'ardoise, il illustrera, au travers de 86 panneaux portant des « visuels » iconographiques, la tradition architecturale régionale.

A cet instant, il expose qu'il serait intéressant que la découverte de ce circuit puisse être accompagnée d'un outil promotionnel et didactique de type bande dessinée, destiné notamment aux enfants de 8 à 12 ans, afin de provoquer chez eux une réaction aux différents visuels qui leur seront proposés. Il présente alors un projet de cahier des charges en vue du lancement d'une consultation auprès de plusieurs entreprises spécialisées en imprimerie.

Considérant que ce support de promotion pourrait être diffusé dans les écoles des Pays de la Loire, permettant ainsi aux élèves de préparer leur visite du parcours d'interprétation,

Le Conseil Municipal donne son accord pour lancer la consultation concernant l'impression d'un document de type bande dessinée, outil promotionnel et didactique destiné notamment aux enfants de 8 à 12 ans, portant sur le futur parcours d'interprétation.

PERSONNEL COMMUNAL – STAGES DE FORMATION – PRISES EN CHARGE.

Monsieur le Maire expose que dans le cadre de leur parcours professionnel, les agents communaux peuvent suivre des stages de formation ou de perfectionnement. Ces périodes peuvent être imposées par les circonstances (évolution du poste par exemple) ou demandées par l'agent (promotion dans la carrière).

A cet instant, il indique que certains membres du personnel communal ont suivi (ou vont suivre) des stages leur permettant d'accroître leurs compétences, à savoir :

- **TROUILLEAU Ginette et JACQUES Laëtitia :**
 - o Archivage et communication de documents administratifs
 - gratuit
- **VIOT Kévin :**
 - o Préparation à l'habilitation électrique pour personnel non électricien
 - 266,00 €
 - o Maintenance bâtiment - Initiation à l'électricité
 - 384,00 €
- **BICREL Dominique :**
 - o Formation Générale Directeurs (1^{ère} étape BAFD)
 - 725,00 €
- **BOUILLÉ Bertrand et JANEZ Sylvestre :**
 - o Formation des ACMO (prise de fonction)
 - 300,00 €

Considérant que l'ensemble de ces formations est de nature à améliorer la qualité des prestations effectuées par lesdits agents, le Conseil Municipal confirme le bien fondé de ces stages, et donne son accord pour prendre en charge le coût de ces périodes.

VOYAGES SCOLAIRES – DEMANDE DE SUBVENTION.

Monsieur le Maire présente une demande de subvention formulée par le LYCÉE BLAISE PASCAL de Segré pour aider les familles à supporter le coût de voyages scolaires en Angleterre et en Italie.

Confirmant sa décision prise lors de sa séance du 04 Février dernier, le Conseil Municipal décide unanimement d'attribuer à l'établissement scolaire sus-désigné une subvention de 15,00 € par élève noyants concerné.

ÉCOLE PRIMAIRE PUBLIQUE RENÉ BROSSARD – ACHAT D'ÉQUIPEMENT INFORMATIQUE.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la Directrice de l'ÉCOLE PRIMAIRE PUBLIQUE RENÉ BROSSARD sollicite le renouvellement d'une partie du parc informatique existant dans cet établissement, comprenant un ordinateur portable pour la direction et un ensemble tour et moniteur pour le site de l'école maternelle.

Après s'être fait présenter les résultats de la consultation effectuée auprès de plusieurs fournisseurs, le Conseil Municipal décide de retenir la proposition formulée par la Société CAMIF qui, avec un montant de 1 326,28 € TTC tenant compte d'un accord conclu avec MICROSOFT, permet aux collectivités sous contrat avec l'Éducation Nationale de profiter de tarifs préférentiels.

JARDINS FAMILIAUX – NOUVELLE LOCATION.

Le Conseil Municipal accepte unanimement de louer à M. GENËT Jimmy la parcelle n° 9, actuellement libre de tout occupant, moyennant le versement d'un loyer annuel de 30,00 € chacune.

Il précise que la répartition des parcelles s'établit désormais comme suit :

Parcelles	Locataires
1	
2	MONDIN Raymond - 18 rue du Levant
3	MONDIN Raymond - 18 rue du Levant
4	MIGNON André - 48 rue de l'Alexandrière
5	GICQUEL Jean-Pierre - 10 rue Jean Moulin
6	MANCEAU Alain - 21 rue des Plantes
7	MANCEAU Alain - 21 rue des Plantes
8	RIZET Kévin - 53 rue du Levant
9	GENËT Jimmy - 2 rue des Plantes
10	GABILLARD Jérôme - 01 rue de la Bihnière
11	CADOT Yvon - 38 rue Jean Moulin
12	JADIN Alex - roue de Sainte Gemmes d'Andigné
13	JILLOT Jean - 08 rue Jean Moulin
14	JILLOT Jean - 08 rue Jean Moulin
15	ROBERT Alain - 44 rue du Bel Horizon
16	ROBERT Alain - 44 rue du Bel Horizon
17	LEMER Louis - 34 rue des Jardins
18	HUGUET Sylvie - 28 rue du Bel Horizon
19	DELAHAYE Franck - 43 rue de l'Alexandrière
20	FOYER LAÏQUE - Place de la Mairie

CITÉ DE MISENGRAIN - DÉNOMINATION D'UNE VOIE.

Monsieur le Maire expose d'une part que les bâtiments des anciennes écuries de Misengrain font actuellement l'objet de travaux pour y aménager des habitations, et d'autre part que deux nouvelles maisons d'habitation viennent d'être construites sur la parcelle anciennement cadastrée section AE n° 233.

Considérant que les nouvelles habitations situées dans la partie Nord de la Cité du Misengrain sont accessibles par l'ancien chemin des écuries, et que pour faciliter leur localisation, il serait opportun de dénommer cette voie,

Rappelant que par délibération du 25 Mars dernier, il a été décidé de procéder à l'acquisition de la parcelle cadastrée section AE n° 242 constituant l'extrémité Nord d'un chemin contournant par l'Ouest la Cité de Misengrain,

Le Conseil Municipal décide de donner le nom de « Chemin des Écuries » à la voie prenant naissance entre les n° 43 et 45 de la rue du Misengrain.